

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88420282.1**

51 Int. Cl.⁴: **A 47 C 7/44**
A 47 C 5/12

22 Date de dépôt: **18.08.88**

30 Priorité: **18.08.87 FR 8711787**

43 Date de publication de la demande:
01.03.89 Bulletin 89/09

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

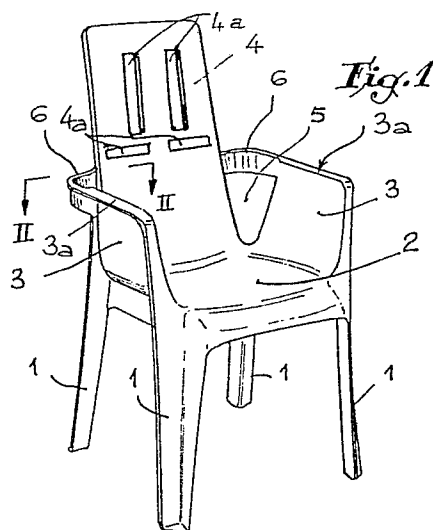
71 Demandeur: **SOCIETE DITE "STAMP"**
BP 3
F-01760 Nurieux-Volognat (FR)

72 Inventeur: **Massonnet, Henry**
F-01760 Nurieux-Volognat (FR)

74 Mandataire: **Karmin, Roger et al**
Cabinet MONNIER 150, cours Lafayette
F-69003 Lyon (FR)

54 **Fauteuil à dossier souple.**

57 Fauteuil, dont les bras (3) et le dossier (4) sont reliés par un élément élastique (6) tandis que le dossier dépasse très largement au-dessus des bras (3) de manière que la pression engendrée par l'appui du dos de l'utilisateur sur le dossier permette son fléchissement en vue d'améliorer le confort.



Description

On sait qu'on réalise de plus en plus de meubles et en particulier de sièges d'une seule pièce par injection d'une matière plastique ou autre procédé de fabrication. Les sièges ainsi fabriqués et plus particulièrement les fauteuils sont rigides de telle sorte que leur confort n'est pas excellent. En particulier, leur dossier ne présente aucune souplesse si bien qu'une station prolongée dans un fauteuil du genre en question est pénible.

On connaît par le brevet américain US-A-4 131 315 un fauteuil usuel non moulé dont les accoudoirs prévus déformables assurent la liaison entre le dossier et la surface de siège. Les accoudoirs ainsi prévus sont situés dans un plan vertical et sont réunis de manière pivotante, autour d'axes horizontaux, aux arêtes latérales correspondantes du dossier et de la surface de siège. La déformation des accoudoirs s'effectue par conséquent dans le plan propre de ces derniers si bien qu'elle est très limitée et ne se base que sur la souplesse de leur structure. De plus le dossier est rigide en soi de sorte qu'il ne se déforme pas lors du renversement de l'utilisateur.

On comprend aisément que la liaison par goujon des accoudoirs avec la surface de siège et le dossier est précaire.

Les accoudoirs comportent chacun un insert déformable qui ne peut en aucune façon suggérer à l'homme du métier la structure suivant l'invention.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention visent à remédier aux inconvénients des dispositions antérieures et à permettre la réalisation d'un fauteuil dont le dossier présente une certaine souplesse tout en étant suffisamment résistant.

A cet effet, les bras et le dossier du fauteuil suivant l'invention sont reliés par un élément réalisé en une matière semi-rigide, de manière que l'appui du dos de l'utilisateur sur le dossier provoque une légère déformation non permanente des éléments de liaison en question.

Ainsi les éléments de liaison élastiques qui sont horizontalement assujettis d'une part au dossier et d'autre part aux accoudoirs rigides, sont prévus élastiques pour se déformer sous une poussée du dos de l'utilisateur et revenir à leur position initiale quand cette poussée cesse.

De manière à rendre le fauteuil encore plus confortable, on fait dépasser très largement le dossier au-dessus des bras du fauteuil et des éléments de liaison de ceux-ci avec le dossier, de manière qu'il présente lui-même au-dessus des éléments une souplesse non négligeable.

En conséquence le fauteuil suivant l'invention est caractérisé en ce que ses bras rigides sont chacun reliés par un élément élastique à son dossier prévu également élastique.

La conjugaison des deux caractéristiques ci-dessus améliore dans des proportions considérables la souplesse et par conséquent le confort d'un fauteuil comportant lesdites caractéristiques.

Bien que les éléments de liaison précités puissent

être réalisés de manière séparée et adaptés à un fauteuil existant, la présente invention vise plus particulièrement, bien que non exclusivement, un fauteuil fabriqué d'une seule pièce en une matière plastique appropriée qui assure une bonne résistance à l'ensemble et une souplesse suffisante pour le dossier et ses éléments de liaison aux bras.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective illustrant un fauteuil moulé d'une seule pièce en matière plastique et comportant les perfectionnements suivant l'invention.

Fig. 2 est une coupe partielle à plus grande échelle suivant II-II (fig. 1).

Fig. 3 est une vue semblable à celle de fig. 2 mais illustrant comment les éléments de liaison du dossier et des bras se déforment lorsque l'utilisateur se renverse sur le dossier.

Le fauteuil illustré en fig. 1 comprend essentiellement un piétement réalisé sous la forme de quatre pieds 1 issus d'une surface de siège 2, deux bras ou accoudoirs 3 et un dossier 4.

On observe que les deux pieds avant sont réalisés sous la forme d'une cornière dont l'une des ailes se prolonge pour former un rebord horizontal 3a constituant le dessus des bras ou accoudoirs 3 et sur lequel les avant-bras de l'utilisateur reposent lorsqu'il est assis. Le dossier 4 est moulé avec les autres parties du fauteuil en une seule et même pièce.

On note que l'arête arrière 3b des accoudoirs détermine avec le bord correspondant du dossier 4 un large vide 5 en forme de V avec pointe tournée vers la surface de siège.

Conformément à l'invention, la jonction du dessus 3a et du haut de l'arête 3b de chaque bras ou accoudoir 3 avec le dossier 4 s'effectue au moyen d'un élément de liaison 6 affectant en gros la forme d'une équerre à sommet arrondi et à branches dont le plan est vertical. On observe que les éléments de liaison 6 sont d'épaisseur bien moindre que la largeur des dessus 3a des bras ou accoudoirs, cette épaisseur étant égale en gros à celle de l'ensemble des parois du fauteuil, que ce soit la surface de siège, les accoudoirs ou encore le dossier.

Grâce au choix judicieux de la matière plastique avec laquelle le fauteuil suivant l'invention est fabriqué et qu'on choisira de manière non limitative comme étant du polypropylène, on obtient un fauteuil résistant mais qui, lorsque l'utilisateur s'appuie sur le dossier, comporte une certaine élasticité au niveau de ses éléments de liaison 6 de telle sorte que le dossier pivote très légèrement vers l'arrière autour de sa liaison avec la surface de siège 2 (fig. 3), tandis que les éléments de liaison 6 se déforment, c'est-à-dire qu'ils s'ouvrent horizontalement d'une quantité f au voisinage du dossier. Bien entendu, lorsque cette pression est supprimée, le

dossier revient en place grâce à son élasticité propre et à celui des éléments de liaison 6.

Dans un mode d'exécution préféré, le dossier est prévu haut, c'est-à-dire qu'il dépasse largement au-dessus du plan du dessus 3a des accoudoirs ; par exemple, le dépassement du dossier au-dessus desdits accoudoirs est deux fois plus important que la distance entre ceux-ci et la surface de siège. En prévoyant une épaisseur convenable pour le dossier, on obtient une élasticité de sa partie supérieure qui, en conjugaison avec celle des éléments de liaison 6, donne un confort particulièrement intéressant à l'utilisateur. On peut encore augmenter la souplesse du dossier en prévoyant des découpes 4a. Grâce à ces découpes, la zone du dossier située près de son extrémité libre est plus souple que celle reliée à la surface de siège, de telle sorte que le confort est amélioré puisque la déformation se rapproche exactement de la forme du dos de l'utilisateur.

En particulier, on pourrait concevoir un fauteuil réalisé en toute matière, mais dont les liaisons entre ses accoudoirs et son dossier seraient rapportées et conçues conformément à l'invention, c'est-à-dire élastiques grâce à leur réalisation en une matière semi-rigide.

Revendications

5

1. Fauteuil comportant des accoudoirs ou bras verticaux rigides et un dossier solidaire de l'arrière de la surface de siège, caractérisé en ce que ses bras rigides (3) sont chacun reliés par un élément élastique (6) à son dossier prévu également élastique.

10

15

2. Fauteuil suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ses bras (3), son dossier (4), et leurs éléments de liaison (6) sont moulés en une seule pièce en une matière plastique semi-rigide.

20

3. Fauteuil suivant la revendication 2, caractérisé en ce que son dossier (4) dépasse très largement au-dessus du plan du dessus (3a) des bras (3).

25

4. Fauteuil suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que son dossier (4) comporte des ouvertures (4a) qui augmentent sa flexibilité dans sa partie dépassant au-dessus des bras (3).

30

35

40

45

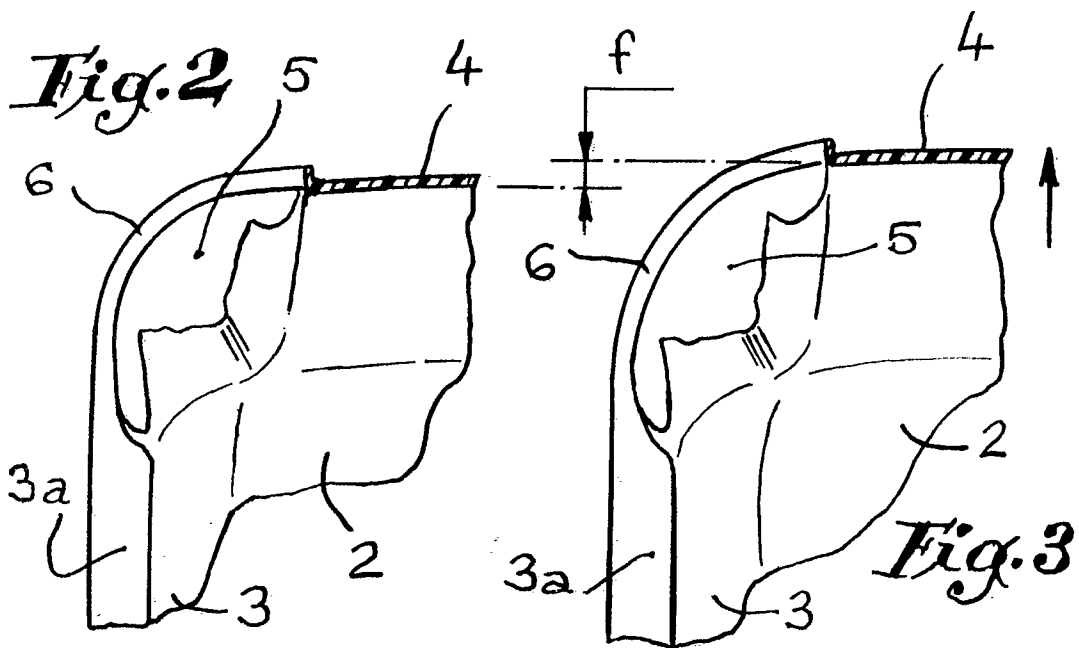
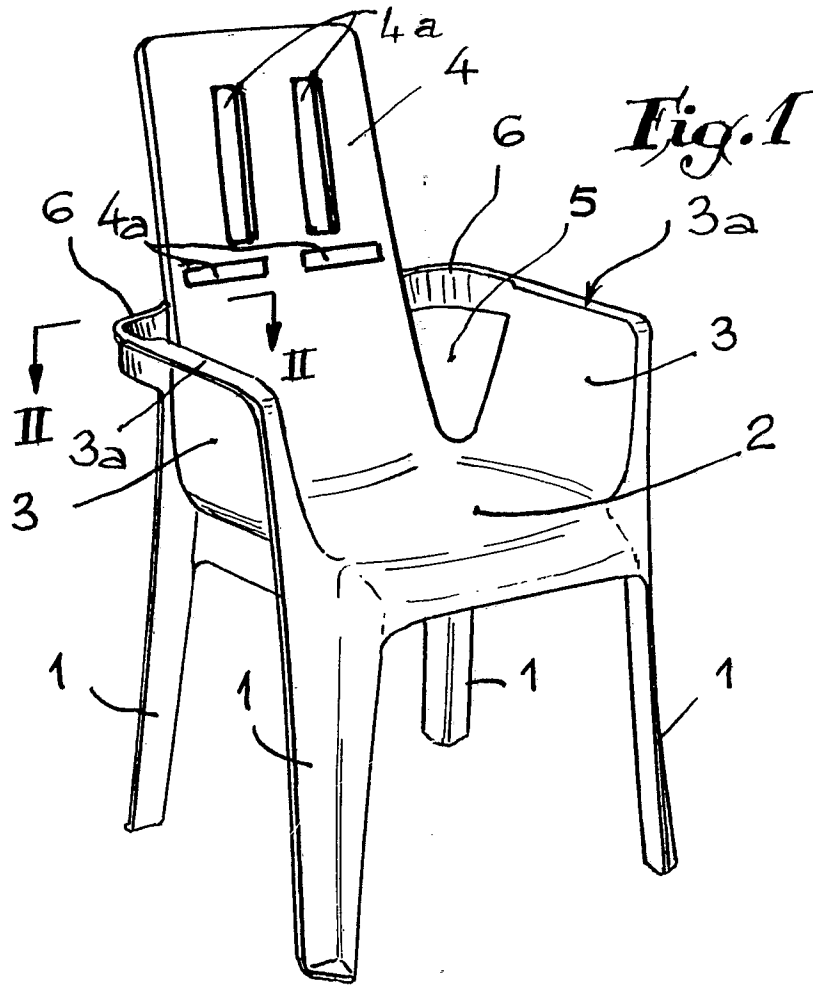
50

55

60

65

3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A,D	US-A-4 131 315 (B. VOGTHERR) * Figures 1,5; colonne 2, lignes 13-26, lignes 49-59 * ---	1	A 47 C 7/44 A 47 C 5/12
A	DE-C- 825 145 (W. SENN) * Page 2, lignes 18-34; figure 2 * ---	1	
A	CH-A- 347 620 (W. FREY) * En entier * ---	1,2	
A	US-A-2 936 826 (R.E. REINEMAN) * En entier * ---	2	
A	EP-A-0 196 819 (SEBEL FURNITURE) * Page 3, lignes 22-25; revendication 3; figures 1,8 * ---	4	
A	FR-A-1 151 592 (L.E. DESHAYES) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) A 47 C
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 18-11-1988	Examineur BIRD, C. J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			